

**Convention de mécénat 2014 entre  
le Vaisseau et le Crédit Mutuel**

**Rapport n° CP/2014/491**

**Service gestionnaire :**

Le Vaisseau

**Résumé :**

Convention de mécénat avec le Crédit Mutuel District de Strasbourg Campagne qui apporte un soutien de 10 000 € au Vaisseau au titre de l'année 2014 pour l'accompagner dans ses missions de diffusion de la culture scientifique au plus grand nombre, et notamment les jeunes.

La société Crédit Mutuel souhaite pouvoir soutenir l'activité de médiation et vulgarisation scientifique que le Vaisseau exerce en direction du plus grand nombre de bas-rhinois concitoyens, notamment en direction des jeunes générations, par le biais du mécénat. Le Crédit Mutuel s'engage à verser au département du Bas-Rhin une somme d'un montant de 10.000 € TTC pour l'année 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La société Crédit Mutuel souhaite soutenir l'activité de médiation et vulgarisation scientifique que le Vaisseau exerce en direction du plus grand nombre de bas-rhinois concitoyens, notamment en direction des jeunes générations, par le biais du mécénat. Le Crédit Mutuel s'engage à verser au département du Bas-Rhin une somme d'un montant de 10.000 € TTC pour l'année 2014.*

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mécénat à intervenir entre la Société "Crédit Mutuel" à STRASBOURG et le Département, convention ayant pour objet de définir les contreparties accordées à cette société en échange d'un soutien financier d'une valeur de 10 000 € conformément à la loi n° 2003-709 relative au mécénat. Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL